



# Déclarations et Discours

No. 77/24

## TOUR D'HORIZON DES GRANDES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Discours prononcé le 19 décembre 1977 par M. Don Jamieson devant la Chambre des communes.

...Dans un seul discours, ou dans un seul débat, il n'est pas possible de traiter de toutes les composantes des affaires internationales. Voilà pourquoi j'ai décidé de limiter cet après-midi le gros de mes propos aux questions qui ont les incidences les plus directes sur la population canadienne, et également à celles qui nous ont le plus préoccupés depuis quelques mois. S'il est une question qui réponde à la fois à ces deux critères, c'est bien celle de l'économie mondiale et du nouvel ordre économique, comme on en est venu à appeler ce dernier sur la scène internationale.

Il y a quelques semaines, j'ai présenté à la Chambre un rapport assez complet sur les diverses activités d'organisations comme le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et d'autres organismes à vocation analogue. C'est pourquoi je n'entends pas m'attarder sur ces questions aujourd'hui. Toutefois, en guise de récapitulation, j'aimerais aborder brièvement trois sujets dont, j'en suis sûr, d'autres intervenants de tous les partis désireront discuter au fur et à mesure du déroulement de cet important débat.

### Bilan de la Conférence de Londres

Tout d'abord, je veux parler de la conférence au sommet qui s'est tenue à Londres en mai dernier et des suites qu'elle a eues. Entre autres, figurent le dialogue Nord-Sud ou, si vous voulez, la recherche d'un nouvel ordre économique, ainsi que les négociations tarifaires multilatérales. Toutes ces activités, que le sommet de Londres a mises en lumière, illustrent bien, une fois encore, l'interdépendance du monde ainsi que notre besoin croissant de consultation non seulement entre pays développés, mais également avec le Tiers-monde. Ce procédé s'impose si nous voulons trouver des solutions à ce qu'on a généralement décrit comme des changements de structure fondamentaux au sein du système économique mondial.

Étant donné la fragilité de la structure économique actuelle, il est désormais généralement admis qu'on ne pourra trouver une solution satisfaisante à la crise à moins de reconnaître que les vieux remèdes ne suffisent pas. Voilà pourquoi diverses instances s'appliquent à déterminer la façon dont nous devons réagir devant cette évolution.

Lors du sommet, les participants ont généralement convenu qu'il faut résister à la vague de plus en plus forte du protectionnisme. Plus que tout autre pays développé, le Canada reconnaît qu'il est difficile de savoir quel degré de protection accorder à ses industries en place et aux sources d'emplois déjà existantes tout en faisant le nécessaire pour améliorer les échanges internationaux et nous assurer ainsi un meilleur accès aux marchés étrangers, de sorte qu'à partir d'une base nationale proportionnellement réduite, notre économie puisse connaître une expansion qui se révélera

d'ailleurs nécessaire si nous voulons répondre aux demandes croissantes qui lui sont imposées, et si nous voulons être en mesure de maintenir le niveau de vie auquel notre population a droit.

Avant d'en revenir au sujet des négociations tarifaires multilatérales, je voudrais vous faire part d'une des préoccupations importantes des représentants au sommet, que partagent également le gouvernement et le premier ministre du Canada. Elle a trait à l'énorme problème du chômage à l'échelle mondiale et plus particulièrement dans les pays industrialisés. Ce phénomène ne s'était pas produit précédemment ou, du moins, n'avait pas revêtu la même ampleur. C'est l'un des changements structurels permanents auxquels j'ai fait allusion il y a quelques instants, et qui nécessitera de nouvelles initiatives et l'application de nouvelles techniques.

Personne ne prétend qu'il y ait des réponses faciles. La semaine dernière, l'OCDE a toutefois tenu à Paris une réunion à des échelons supérieurs à laquelle assistait, notamment, M. Cullen, ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On a alors cherché à l'échelle internationale à faire face à un phénomène qui, heureusement pour notre pays, n'a pas encore conduit à des troubles sérieux susceptibles d'avoir des conséquences dangereuses, mais qui, dans certains pays — dont quelques-uns d'Europe où les traditions démocratiques sont cependant établies de longue date — constitue un motif de préoccupation grave, dans la mesure où il menace les fondements mêmes de sociétés démocratiques.

Évidemment, il nous faudra aussi aborder ces questions du point de vue canadien et recourir aux mesures que nous pourrions prendre, en collaboration ou comme gouvernement, pour exercer toute l'influence possible dans le cadre de nos responsabilités et de nos compétences. Mais, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il devient de plus en plus évident qu'il nous faudra avoir davantage recours aux instruments internationaux, dont, évidemment, les négociations tarifaires multilatérales.

#### Négociations tarifaires

Permettez-moi de préciser très brièvement...que ce que l'on pourrait appeler des pourparlers d'importance cruciale en matière de négociations tarifaires multilatérales surviennent au moment que toutes les parties ont reconnu comme le plus inopportun; les circonstances sont, en tout cas, très différentes de ce qu'elles étaient en 1973, alors que s'amorçaient les négociations de Tokyo. Depuis, on a assisté à des changements spectaculaires qui ont résulté des décisions prises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ainsi qu'à ce que l'on en est venu à appeler la crise énergétique; toute une série d'autres événements internationaux sont venus, par ailleurs, fortement refroidir l'enthousiasme qu'un grand nombre de pays industrialisés avaient manifesté à l'endroit des mécanismes globaux de réductions tarifaires qui, en 1973, semblaient très avantageux pour tous les pays.

Toutefois, comme je l'ai dit il y a un instant, les représentants au sommet de Londres et ceux qui, comme moi, ont participé aux rencontres de l'OCDE ayant eu lieu à Paris à la suite de ce sommet, en sont résolument arrivés à la conclusion qu'il n'y avait d'autre solution que de continuer à travailler à ce qui deviendra avec le temps, on l'espère, une amélioration générale de l'ensemble de la structure tarifaire.

Précisons qu'on a naturellement tendance à mettre surtout l'accent sur les changements ou réductions tarifaires, mais, pour le Canada comme pour bien d'autres pays, un aspect pour le moins aussi important des négociations tarifaires multilatérales touche toute la question des barrières non-tarifaires. On étudie donc également cette question et, à mon avis, les députés trouveront que nous faisons preuve, à cet égard, de clairvoyance et de prévoyance. Personne ne s'imagine que ce cheminement sera facile ou rapide. Le processus sera très long et, en fait, il est tout à fait possible que nous ne prenions pas une seule mesure, mais que nous prévoyions plutôt des évaluations périodiques chemin faisant. Autrement dit, aucun Canadien, optimiste ou pessimiste, ne doit prévoir de changements importants et subits dans la situation actuelle. De toute évidence, il faut aborder ces négociations avec un soin et une précaution extrêmes.

De surcroît, bien sûr, nous devons envisager ce que nous pouvons faire sur le plan national dans les cas où une aide temporaire ou une aide de transition est nécessaire afin d'atténuer les contrecoups auxquels on pourrait s'attendre après avoir dressé les listes définitives. Au risque de me répéter, je crois qu'en tant que pays, nous sommes engagés dans la bonne voie.

Après tout, c'est presque un cliché au Canada de dire que nous devons exporter afin de survivre. Il s'ensuit presque automatiquement qu'un climat favorable à l'exportation ou, à vrai dire, un climat favorable aux importations en provenance du monde entier, nous est fort avantageux, surtout si l'on songe aux changements assez radicaux survenus depuis les deux dernières décennies; il suffit de penser à la formation de très vastes organisations de pays telles que la Communauté économique européenne (CEE), l'Association des pays de l'Asie du sud-est (APASE) bien d'autres. Ce qui signifie que le Canada, avec ses 23 millions d'habitants et une capacité de production et de fabrication comparativement assez réduite, doit se tourner vers l'extérieur et éviter à tout prix de se replier sur lui-même s'il veut profiter de ces possibilités d'exportation.

On pourrait s'étendre bien davantage sur le sujet et il nous faudra le faire; nous devons, en outre, procéder à des consultations plus fréquentes auprès des gouvernements provinciaux, des divers secteurs industriels et de tous les citoyens canadiens avant d'en arriver à des décisions définitives et irrévocables dans le cadre des négociations tarifaires multilatérales. J'ai toutefois cru important, dans le contexte de ce débat, de porter à l'attention des députés le fait que le Canada joue sur la scène internationale un rôle très important et qu'on retrouve au coeur de notre politique étrangère cette volonté de participer, dans la plus grande mesure possible, à diverses organisations internationales qui, en dernière analyse, influenceront de façon certaine, sinon décisive, sur la rapidité avec laquelle nous nous tirerons du mauvais pas où nous nous trouvons actuellement, à l'instar de tous les pays industrialisés.

A ce sujet, je voudrais ouvrir une parenthèse intéressante. Bien qu'il soit impossible d'arriver à quelque certitude avant que tout soit terminé, les nouvelles en provenance du Venezuela, où les pays membres de l'OPEP sont actuellement en réunion, sont très encourageantes: il semble possible qu'au moins l'an prochain nous bénéficions d'un gel du prix du pétrole.

## Relations avec les États-Unis

J'ajouterais qu'au Canada nous avons, à l'instar des autres gouvernements occidentaux, présenté des instances aux pays de l'OPEP pour chercher à les convaincre que cette attitude était celle qui servait le mieux les intérêts de la communauté mondiale à l'heure actuelle, et, à long terme, les leurs. Toute la question de la conjoncture économique mondiale met en jeu les relations du Canada avec ses principaux amis et partenaires commerciaux de la communauté internationale. Je veux parler des pays comme les États-Unis d'Amérique, les pays de la Communauté économique européenne, le Japon et plusieurs autres.

J'aimerais maintenant parler très brièvement de l'état actuel de nos relations avec divers pays que j'ai mentionnés. Si nous nous tournons d'abord vers les États-Unis, je puis affirmer à la Chambre qu'à mon avis — et je crois qu'il est largement partagé — les relations canado-américaines sont meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. Je ne veux certainement pas dire, reconnaître ou laisser entendre que tout le mérite en revient au gouvernement, mais je constate avec plaisir que, depuis un an, nous avons pu entreprendre avec les États-Unis certains projets et pourparlers qui nous ont permis de créer des conditions extrêmement encourageantes et favorables.

Le premier ministre a rendu deux fois visite au président Carter depuis son assermentation et j'entretiens moi-même des relations d'amitié et de collaboration avec le secrétaire d'État, Monsieur Vance. Depuis huit ou neuf mois nous avons eu de nombreux entretiens; non seulement nous avons étudié ensemble les questions concernant les relations canado-américaines à proprement parler, mais nous avons pu également coopérer très efficacement à un certain nombre d'initiatives internationales. Plusieurs de mes collègues, qui sont en contact direct avec les ministères et les organismes des États-Unis ont aussi pu maintenir des liens étroits et conclure des ententes.

Je constate également avec plaisir que les députés et les membres de l'autre Chambre ont nettement renforcé leur position au niveau des négociations et des entretiens avec leurs collègues du Congrès américain...

Je dirais qu'au Canada nous avons tendance à ignorer ou du moins à oublier qu'il existe une dualité dans le système américain et que, si l'on cultive de bonnes relations avec le pouvoir exécutif à Washington, il faut également que les parlementaires entretiennent des rapports fréquents et, même, presque journaliers avec leurs homologues du Congrès. Nous avons établi l'année dernière une entente, grâce, ici encore, au député d'Eglinton et à d'autres, permettant de faciliter ces échanges plus encore que par le passé.

Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre et expliquer en détail les centaines de questions qui se sont posées au jour le jour et qui ont été résolues discrètement et, dans la plupart des cas, sans publicité, au cours de l'année dernière. Nous savons tous que dans des relations aussi complexes que celles qu'entretiennent le Canada et les États-Unis, les causes de tensions et de frictions quotidiennes ne manquent pas et qu'il faut sans cesse essayer de les éliminer. Heureusement, la majorité d'entre elles restent sans conséquences sérieuses. J'aimerais néanmoins mentionner brièvement trois domaines qui prouvent que nos relations avec les États-Unis sont actuellement très bonnes.

Ainsi, le fait que nous ayons pu conclure le traité sur le pipeline du Nord démontre pleinement, à mon avis, la coopération étroite qui existe entre nos deux pays. Je suis également heureux d'annoncer à la Chambre que malgré les pronostics initiaux qui les vouaient à l'échec, les négociations concernant la délimitation des frontières maritimes — une des questions les plus complexes sans doute qui se soient posées entre nos deux pays ces 25 ou 30 dernières années — suivent leur cours de manière très satisfaisante. Certains points sont déjà acquis en principe, notamment au regard de l'exploitation conjointe des réserves halieutiques, et les deux négociateurs, s'étant déclarés satisfaits des progrès de leurs travaux, ont demandé à leur gouvernement un sursis d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 1978, pour mener ces négociations à bonne fin.

Bien entendu, les propos que j'ai tenus il y a quelques instants sur les réunions de l'OPEP restent spéculatifs tant que les accords n'auront pas été signés. Néanmoins, nous avons fait énormément de progrès depuis janvier dernier; nous avons alors bien peu de raisons de croire que ce genre d'entente serait possible sans, à tout le moins, l'intervention d'une tierce partie.

L'autre exemple de l'esprit de collaboration qui règne dans nos relations avec les États-Unis a été apporté par l'accord relatif à l'augmentation progressive des droits de passage dans la Voie maritime du Saint-Laurent, qui a été annoncé en fin de semaine par mon collègue le ministre des Transports, Monsieur Lang. Là encore, chacun a obligé l'autre d'une façon qui correspond, je pense, aux objectifs de chaque pays, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire, cette fois encore, de recourir aux dispositions et aux mécanismes juridiques prévus par le traité en ce qui concerne la renégociation, par exemple.

Il subsistera toujours des difficultés et des tensions avec les États-Unis, mais il importe de souligner à ce stade que ces derniers demeurent non seulement notre meilleur client et de très loin, mais aussi notre ami le plus proche et, en définitive, le pays avec lequel nous sommes en mesure de nous entendre le plus harmonieusement et au mieux de nos intérêts, pour toutes sortes de raisons des plus logiques. Et ce, non seulement au regard des questions économiques dont je parlais il y a quelques instants, mais aussi dans la recherche d'une paix mondiale à plus long terme. Dans la très grande majorité des cas, il n'y a pas de divergence de vues avec nos voisins quant aux objectifs à atteindre, mais simplement, parfois, une différence dans le choix des moyens.

**Le Canada et la  
Communauté  
économique  
européenne:  
perspectives  
générales**

Dans ce tour d'horizon de nos relations avec divers États, j'aimerais maintenant me tourner vers la Communauté économique européenne et, ce faisant, toucher quelques mots des négociations nucléaires qui se poursuivent depuis très longtemps mais qui, je suis heureux de pouvoir le dire, semblent sur le point d'aboutir à un accord satisfaisant pour toutes les parties.

Mais, avant d'aborder la question nucléaire, qu'il me soit permis de discuter brièvement de nos relations avec la CEE en général. Il y a tout juste un an aujourd'hui, j'inaugurais avec mon collègue du comité Canada-CEE la première

---

réunion consacrée à l'établissement de ce qu'on appelle un lien contractuel, c'est-à-dire l'établissement de relations spéciales entre nous.

Au cours de l'année écoulée, ce comité s'est révélé très précieux, ne serait-ce qu'en permettant d'examiner divers problèmes qui surgissent entre nous, comme, ces dernières semaines, la question clé des contingents que nous avons jugé nécessaire d'imposer et les décisions que nous avons dû prendre en ce qui concerne, notamment, le textile et la chaussure. Il n'existait aucun mécanisme permettant de débattre ces questions, avant la création du comité qui, ne serait-ce que pour cette seule raison, constitue un instrument très utile.

Il faut par ailleurs noter que les échanges économiques entre le Canada et la CEE se sont légèrement améliorés, mais il me semble raisonnable de croire que toute expansion commerciale notable entre les deux parties devra attendre la reprise ou la relance des économies des pays de l'Europe de l'Ouest. Dans l'état actuel des choses, les économies de ces pays fortement industrialisés souffrent d'une profonde stagnation. Je songe, par exemple, à l'industrie de l'acier en Allemagne et au Royaume-Uni, mais il y a bien d'autres cas. Voilà pourquoi, aussi longtemps que durera cette situation, il est peu probable que ces pays veuillent, ou même puissent, pour la plupart, accroître sensiblement leurs achats au Canada.

Cependant, je crois — et cette remarque paraît confirmée par les hommes d'affaires et d'autres personnes qui ont visité dernièrement les pays de la CEE — que nos rapports sont bons et que les deux parties se sont engagées à collaborer plus étroitement. Avec le temps, à condition que les hommes d'affaires canadiens tirent parti des occasions qui s'offrent, je suis convaincu que nous pourrions accroître sensiblement nos exportations vers les pays européens.

Certes, comme je l'ai dit tantôt à propos des négociations tarifaires multilatérales, il ne faut jamais perdre de vue que si nous voulons réussir à accroître nos ventes à la CEE, nous devons d'abord nous demander dans quels secteurs nous pouvons faire des concessions pour favoriser les échanges.

Je ne veux pas, je le répète, retenir trop longtemps l'attention de la Chambre en exposant en détail toutes les questions qui concernent le lien contractuel ainsi que toute la gamme de perspectives et les possibilités nouvelles qui s'offrent à nous. Cependant, je dois dire qu'à la suite de mes déplacements en Europe — et, soit dit en passant, dans d'autres parties du monde également — j'ai constaté, sans aucun doute, à l'instar de tous les députés qui ont aussi voyagé, que notre pays doit, surtout au niveau de l'entreprise privée, découvrir de nouvelles techniques et adopter des méthodes plus dynamiques pour percer dans un territoire qui est nouveau pour nous.

Pendant longtemps, l'essentiel de nos échanges s'est fait, à quelques exceptions près, avec les États-Unis. Il est maintenant devenu évident que les entreprises canadiennes, à quelques exceptions près, je le répète, doivent changer d'attitude, recourir à de nouvelles techniques et connaître les débouchés réels qui existent dans les divers pays. Ces débouchés existent non seulement dans la CEE mais dans bien des parties de l'Afrique, de l'Amérique latine et du sud-est de l'Asie.

---

Accord nuclé-  
aire avec la  
Communauté  
économique  
européenne

Après ces quelques mots sur nos relations avec la CEE, je passe maintenant à la question nucléaire qui a donné lieu, pour moi du moins, aux négociations les plus difficiles auxquelles j'aie participé cette année...

Premièrement, j'aimerais dire que le gouvernement du Canada a accepté l'entente et ce, parce qu'elle répond à toutes les exigences de la politique établie en 1974...

Je disais, il y a quelques instants, que le gouvernement du Canada avait accepté l'entente. En soit, elle n'a pas encore été approuvée par le Conseil des ministres en Europe et nous n'avons aucune assurance qu'elle le sera. Je puis dire aux députés que certains pays au sein de la CEE sont fortement opposés à certaines des dispositions, et il n'est pas impensable qu'ils décident de les rejeter.

En somme, pour revenir à mon premier point, l'accord répondra à toutes les exigences de la politique formulée en 1974. Le deuxième point, qu'il faut bien comprendre, est que toutes les matières nucléaires canadiennes transmises à la CEE seront intégralement assujetties aux exigences de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), étant donné qu'elles s'appliquent à tous les réacteurs, où qu'ils se trouvent dans la CEE. Bref, l'esprit de la politique canadienne, fondé sur le principe que les fournitures nucléaires canadiennes ne doivent servir qu'à des fins nucléaires pacifiques, a été respecté.

Troisièmement, je crois que les députés seront satisfaits d'apprendre qu'aucune matière nucléaire en provenance du Canada ne sera utilisée dans les réacteurs français à moins que le gouvernement français n'accepte de donner les garanties exigées par l'AIEA et l'EURATOM. A ce propos, j'ai le plaisir de pouvoir annoncer à la Chambre que nous avons réussi à obtenir du gouvernement de la France des ententes à l'effet d'accepter de fournir des garanties concernant l'emploi du matériel canadien. En outre, nous avons insisté pour que tout le plutonium extrait à partir d'uranium canadien ne serve également que dans le cadre d'un programme civil d'utilisation de l'énergie atomique et le gouvernement français nous a donné son accord à ce sujet. Le point essentiel, sur lequel les députés, à la Chambre, m'ont posé beaucoup de questions, est que le gouvernement français a accepté le principe des garanties exigées par l'AIEA et l'EURATOM et convenu de le respecter effectivement. Tant que ce ne sera pas chose faite, les Français ne pourront pas compter sur le matériel canadien pour approvisionner leurs réacteurs.

J'aimerais maintenant parler du transfert de technologie nucléaire délicate, car plusieurs questions ont été posées en Chambre à ce sujet au cours des derniers mois. Là encore, aucun transfert n'aura lieu entre les pays de la Communauté européenne à moins que le pays vers lequel le transfert s'effectue n'ait conclu avec le Canada un accord bilatéral autorisant ce transfert. Par conséquent, ces pays, outre qu'ils devront se conformer aux normes de sécurité de l'AIEA, ne pourront — et nous prendrons la France comme exemple — acquérir la technologie canadienne sans avoir conclu, au préalable, une entente bilatérale avec le Canada.

**Le Canada  
face au pro-  
blème du re-  
traitement**

La question suivante, devenue d'ailleurs bien familière aux députés, s'est révélée la plus épineuse de toutes celles qui furent abordées au cours des négociations, à l'exception peut-être de certains arrangements bilatéraux avec la France; je veux parler du retraitement. J'estime que je dois, dans toute la mesure du possible, fournir à la Chambre une évaluation ou une explication, de profane d'ailleurs, des divers éléments qui entrent en jeu dans cette question très complexe et cruciale.

En somme, deux conceptions du retraitement ont cours parmi les pays de la communauté mondiale. La première, à laquelle le président Carter des États-Unis a fait allusion tout récemment, veut qu'un programme civil de développement du nucléaire ne comporte pas nécessairement de retraitement. Il convient de faire remarquer que le président et le gouvernement des États-Unis n'ont pas exclu à tout jamais le recours à une forme quelconque de retraitement. Le président a déclaré — ce avec quoi nous sommes d'accord — que le retraitement entraîne la prolifération du plutonium et que, puisqu'il est inévitablement lié aux réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides, il vaut mieux attendre d'en savoir bien davantage avant de nous lancer dans la mise au point et dans l'utilisation de ces réacteurs, et qu'il importe d'examiner bien attentivement, par exemple, la façon dont le retraitement se fera, la nature des contrôles et d'autres questions connexes.

La seconde ligne de pensée, qui, selon les scientifiques, se défend également — bien qu'il y ait des divergences de vue et que le sujet n'encourage pas l'objectivité — est celle du président de la République française, du chancelier d'Allemagne et de tous les dirigeants de la Communauté économique européenne, ou de ce qu'on pourrait appeler les pays industrialisés à court d'énergie. Si on les en croit, le retraitement représente la seule source d'énergie à leur disposition; c'est du moins ce qu'ils prétendent. Je ne tiens pas à me quereller avec eux là-dessus...

J'ai suffisamment observé des pays comme l'Allemagne pour savoir qu'ils s'estimeraient dans une situation très difficile s'il leur fallait renoncer complètement à leur programme civil d'énergie nucléaire. C'est là une question d'opinion. Je le répète, ils considèrent que le retraitement constitue un élément essentiel et indispensable de leur programme civil. Leur argument se défend, du moins au premier abord, aux yeux du profane. Il est vrai qu'il faut, parfois, se méfier du jugement des profanes dans ce domaine (j'y reviendrai par la suite) mais le fait est que le retraitement permet d'obtenir, à partir d'une certaine quantité d'uranium, soixante fois plus d'énergie que la méthode classique consistant simplement à enrichir l'uranium.

Les pays qui, depuis quatre ans, ont le plus souffert économiquement des mesures prises par les pays de l'OPEP et de la hausse générale du prix des combustibles fossiles veulent effectivement utiliser au maximum toutes les sortes de combustibles à leur disposition et ils ne peuvent pas, tout bonnement, renoncer à un procédé qui donne un rendement 60 fois plus grand que le matériau non-retraité.

Je vous ai exposé, en les simplifiant à l'extrême, les deux principaux points de vue. On a tort de croire qu'ils s'excluent mutuellement, et c'est une erreur que commettent souvent bien des gens. D'une part, les Européens ne se lancent pas, tête baissée, dans

---

le retraitement et dans la production de surgénérateurs à neutrons rapides. En fait, même selon l'hypothèse la plus optimiste, la situation n'aura probablement pas beaucoup changé d'ici l'an 2000 et au delà. Je répète que jusqu'ici ces pays n'ont souscrit à aucun argument. On aurait également tort de croire que les États-Unis s'opposent totalement au retraitement ou aux surgénérateurs à neutrons rapides.

Je me permets de signaler que les autorités américaines ont pris ces derniers mois des initiatives qui ont toutes eu une certaine incidence sur la politique canadienne et sur les négociations. Tout d'abord, les États-Unis ont décidé de poursuivre au même rythme leurs recherches sur certains aspects du problème en question. Les Américains se sont remis à exporter de l'uranium enrichi vers l'Europe; ils ont fourni une certaine quantité d'uranium à l'Inde et ils ont conclu un arrangement avec le Japon pour que ce pays puisse exploiter l'usine pilote où il procède au retraitement de l'uranium.

Tous ces changements sont survenus depuis que les premières déclarations sur le retraitement ont été faites; tous ces problèmes brûlants ont été abordés au sommet de Londres, où la question de l'énergie a été débattue à fond. A l'issue de ces entretiens, les participants ont décidé d'essayer non seulement de savoir ce que pensaient les divers groupes et de tenir compte des réactions parfois émotives des profanes, mais aussi de procéder à une évaluation scientifique exhaustive de ce qu'on appelle le cycle complet du combustible.

Cette décision qui a été prise au mois de mai a été suivie d'une autre: au cours d'un entretien entre le chancelier Schmidt et le premier ministre, lors de la visite du dirigeant allemand au Canada, il a été décidé que l'étude entreprise ne devait pas être menée uniquement par les membres du club des *fournisseurs* ou club nucléaire. On a donc invité d'autres pays, et notamment certains pays du bloc de l'Est, comme l'Union soviétique, ainsi que les pays d'Amérique latine, à participer au Programme international d'évaluation du cycle du combustible, la participation de ces pays donnant incontestablement une plus grande valeur aux résultats de l'étude.

Ce sont ces faits et les deux conceptions déjà exposées qui entrent en jeu dans nos discussions avec la CEE à propos de l'ensemble des conditions moyennant lesquelles nous serions prêts à reprendre nos expéditions suspendues du fait de l'embargo. Je souligne que cet embargo, date maintenant d'un an et qu'il commence à susciter de graves difficultés et à imposer de lourds fardeaux à nos amis de la CEE qui, étant non seulement nos amis mais, également, nos alliés au sein de l'alliance occidentale et de l'OTAN, peuvent difficilement être considérés comme suspects.

Compte tenu de ce que j'ai déclaré concernant notre désir de maintenir de bonnes relations avec l'Europe, un entêtement déraisonnable de notre part à ne pas reprendre les expéditions serait nettement considéré comme un geste défavorable — en fait, on l'a déjà interprété de cette façon dans certains milieux. Le fait est que nous n'étions pas prêts à négocier un accommodement où l'on faisait fi des garanties exigées par le Canada, que ce fût relativement à ces autres éléments que j'ai mentionnés plus tôt et au sujet desquels il y a eu d'importantes améliorations par rapport à l'accord de 1959, ou que ce fût au sujet d'approvisionnements en matières nucléaires accordés sans

---

qu'aucune restriction n'ait été imposée au regard du retraitement.

La question était donc de savoir si, étant donné l'étude entreprise et la participation du Canada à celle-ci, et étant donné l'importance des divergences de vue, il était quand même possible de fournir les quantités de combustible répondant aux besoins de la CEE, compte tenu des réacteurs qu'elle possède actuellement, et de ses besoins. La solution vint, avant tout, de l'accord et des principes dont ont convenu le premier ministre et le chancelier Schmidt en juillet 1976: nous nous engagerions à reprendre les expéditions d'uranium vers la CEE aux conditions que j'ai mentionnées précédemment pendant la période d'évaluation ou pendant deux ans...

**La question du veto**

On prévoit qu'un accord faisant suite à celui-ci pourra être négocié pendant la période d'évaluation et l'année suivante. En gros, les choses en sont là. Nous serions prêts, dans le cas de l'Europe, à faire ce que j'ai mentionné... Le terme de veto, quelles que soient les circonstances, ne peut être employé qu'à regret. On avait tenu pour acquis que nous refuserions alors que nous désirions simplement, en particulier dans le cas de la CEE et des pays amis ou alliés, que l'on nous reconnaisse le droit de choisir.

C'est là une distinction d'importance. Si les députés veulent que nous refusions automatiquement, c'est donc qu'ils estiment que le retraitement ne devrait être autorisé en aucune circonstance. Or, le gouvernement juge qu'on ne devrait pas se prononcer maintenant à ce sujet. Nous suspendons donc la décision pour la période de l'évaluation ou pour deux ans, selon ce qui sera le plus court. Nous serons alors en position de négociateur, je l'espère, un accord à longue durée qui mettra en cause non seulement le Canada et la Communauté économique européenne, mais le Canada et l'ensemble de la communauté mondiale. Dans l'intervalle, toutefois, il n'est pas question de donner carte blanche. En premier lieu, dans l'état actuel des choses, très peu de matières nucléaires actuellement livrées en Europe ou susceptibles d'y être livrées dans les deux ou trois ans à venir seront vraisemblablement retraitées...

Les scientifiques nous diraient, je pense, que dans l'état actuel des connaissances techniques, il est probable que seule une proportion infime de matières nucléaires pourrait être retraitée en deux ou trois ans. Donc, en termes réels, il n'y a pas beaucoup de changement. Nous avons, par ailleurs, obtenu de la Communauté européenne qu'elle accepte de ne procéder à aucun retraitement sans nous consulter au préalable.

Bien sûr, certains se feront fort de rappeler que la consultation n'équivaut pas à la nécessité d'obtenir notre consentement. Je leur répondrai que nous traitons avec des amis et des alliés et non avec des gens que nous soupçonnerions normalement de vouloir nous tromper. Nous leur avons affirmé que s'ils convenaient d'engager de sérieuses consultations avec nous avant de procéder au retraitement de tout matériel nucléaire canadien, nous reprendrions les livraisons dans certaines circonstances, sous réserve de certaines conditions.

Il y avait évidemment un autre facteur dont nous avons dû tenir compte, notamment qu'il y avait déjà beaucoup de matériel nucléaire en Europe, du matériel qui avait été

livré il y a nombre d'années, mais que l'on utilise encore sous une forme ou sous une autre et qui, dans des circonstances normales, ne pourrait être assujetti à aucun accord à effet rétroactif, que celui-ci prévoient ou non l'opposition du veto. Cela étant, — et je ne suis pas du tout certain que cela sera accepté — nous avons cherché à obtenir de la Communauté européenne la promesse qu'aucune matière livrée avant 1974 ne sera retraitée à moins que nous n'ayons été consultés au préalable.

N'oubliez pas que toute matière expédiée ne sera probablement pas retraitée avant les années 80 et peut-être même plus tard. Par conséquent, en vertu de la rétroactivité obtenue en invoquant les dispositions en vigueur dans l'accord de 1959 qui prévoient des consultations, tout le combustible qui se trouve en Europe fera l'objet de consultations. En outre, nous nous sommes également engagés auprès de la CEE non seulement à entretenir des relations de client et de fournisseur, mais (ceci s'ajoute au programme d'évaluation) à examiner nous-mêmes la façon dont fonctionne ce mode de consultation à l'égard du retraitement. Donc, d'ici la fin du programme, quand le temps viendra de conclure des arrangements à longue durée avec la communauté mondiale, nous pourrons compter sur une certaine expérience.

Je souligne à nouveau que tous les éléments de cette situation que j'ai exposée sont compatibles avec la déclaration de principe de 1974. La seule autre mesure que peuvent envisager ceux qui désirent maintenir l'embargo reviendrait à placer l'un des principaux blocs de pays du monde occidental dans une situation grave à une époque où il a consenti, de plein gré, à évaluer les répercussions du retraitement dans le cadre du programme relatif aux réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides. Pour notre part, nous avons simplement déclaré que nous ne ferions rien tant que l'évaluation ne sera pas terminée.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à produire et à emmagasiner de l'uranium. Il faut tenir compte des réalités économiques. Il ne s'agit certes pas d'une question prépondérante, mais il est certain que si nous avions, à tort, refusé de reprendre les livraisons à la CEE, nous aurions été accusés d'avoir causé — pour ce qui n'est, en fait, qu'un point de désaccord minime — des problèmes chez nos amis et des difficultés chez nous.

**Le problème  
soulevé par le  
Japon**

La prochaine question qui se pose est celle-ci: que se passera-t-il pour le cas du Japon? Pour l'instant, je pense l'avoir mentionné à la Chambre, j'ai signé un accord provisoire avec les États-Unis relativement à l'un des principaux problèmes qui se posent à propos du Japon, à savoir le double étiquetage. Je n'ai pas l'intention d'accaparer le temps de la Chambre pour traiter de ce sujet très complexe; je dirai seulement que les Japonais ont soulevé, à mon avis, une question qui, actuellement, n'a pas perdu son intérêt. Puisqu'ils seront assujettis aux contrôles américains lorsque l'enrichissement se fera aux États-Unis à partir de la même matière première, il leur sera extrêmement difficile, sinon impossible, de se conformer à un ensemble de contrôles canadiens séparés et distincts. Nous disposons donc maintenant d'un point de départ dans notre recherche d'une solution.

J'ai dit que, nous serions prêts à offrir au Japon un arrangement similaire à celui qui nous lie à la Communauté européenne, quoique les conditions puissent différer quel-

---

que peu de celles que nous avons cherché à négocier avec la CEE. Je voudrais souligner encore une fois que ces négociations ont été extrêmement ardues et complexes, mais je suis prêt à défendre ce que nous avons décidé, si le tout est approuvé par la CEE, et à affirmer qu'il s'agit de la meilleure entente possible dans ces circonstances et de la plus étendue, compte tenu de tous les éléments en jeu...

#### Relations avec la France

Je voudrais toucher quelques mots sur le sujet de nos relations avec la France. Je n'ai évidemment pas à rappeler ici que ces relations sont fondées sur des affinités d'ordre historique, linguistique et culturel ainsi que sur le développement de la coopération économique et politique à laquelle j'attache une très grande importance.

Ces relations naturellement harmonieuses sont cependant entrées dans une période difficile, particulièrement depuis la visite du premier ministre Lévesque en France, en novembre dernier. Cela tient en partie à la situation qui règne actuellement dans notre pays et à la position ambiguë qu'a prise le gouvernement français: après une visite du premier ministre du Québec en France, nous lui avons demandé des précisions sur sa politique relative aux relations entre le Canada et la France et sur la proposition d'organiser des rencontres annuelles entre les premiers ministres français et québécois. Nous avons reçu, depuis, l'assurance écrite du gouvernement français que sa politique envers le Canada n'avait pas changé, qu'il n'interviendrait pas dans le débat politique canadien et qu'il respecterait notre cadre constitutionnel. Nous avons pris bonne note de cette assurance et, quant à moi, je considère le dossier de la visite Lévesque en France maintenant clos. Cependant, nous continuerons de rappeler aux autorités françaises la nécessité de nous consulter pleinement avant de signer des arrangements avec les gouvernements provinciaux, et nous poursuivrons les discussions sur la question des réunions annuelles des premiers ministres.

D'autres aspects de nos relations avec la France nous préoccupent. Je pense, par exemple, aux intentions françaises d'empêcher l'importation en France des peaux de jeunes phoques. J'ai rencontré mon homologue français, M. de Guiringaud, à Bruxelles, pour discuter précisément de cette question, il y a deux semaines. Nous avons également envoyé aux autorités françaises une note dans laquelle nous démontrons que l'espèce en cause n'est pas en danger et qu'il est scientifiquement prouvé que les moyens d'abattage ne causent qu'un minimum de souffrance à l'animal et enfin que les produits visés ont fait l'objet de concessions dans le cadre du GATT. J'espère que le gouvernement français reconnaîtra le bien-fondé de nos arguments et qu'il ne donnera pas suite à son intention d'interdire l'importation en France des peaux de jeunes phoques.

La question sur la délimitation des frontières maritimes entre le Canada et la France près de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que celle de nos relations de pêche restent délicates. La proclamation, au début de l'année, par la France et le Canada, de la création d'une zone économique et de pêche de 200 miles rend encore plus urgent le besoin d'une entente sur la délimitation de nos frontières maritimes, et, à cet égard, la récente sentence arbitrale anglo-française de la Manche, rendue en 1976, a pour effet

de renforcer la position juridique du Canada. Le gouvernement de Terre-Neuve maintient qu'il ne peut y avoir de négociations avec la France avant que la question de juridiction fédérale-provinciale soit résolue. Aussi, nous voulons que la province participe au processus de négociations, objectif qu'une prise de position plus ferme du gouvernement fédéral devrait normalement permettre d'atteindre. Dans le domaine de la pêche, l'arrangement provisoire conclu le 30 décembre 1976 expirera à la fin du mois. Nous nous sommes mis d'accord *ad referendum*, le 9 décembre dernier, pour reconduire de façon intégrale, en 1978, les arrangements de 1977, sauf pour ce qui est de l'importance des contingents qui ont été négociés plus tôt à Ottawa.

Enfin, je voudrais signaler que le Canada a dénoncé, la semaine dernière, l'accord de commerce France-Canada de 1933; dénonciation qui entrera en vigueur le 15 mars 1978. Nous avons pris cette décision à regret et seulement après avoir vraiment tenté pendant plus d'un an, sans succès, d'en arriver à un compromis avec la France. Cet accord n'avait plus sa raison d'être. L'industrie canadienne du champagne, par exemple, était injustement pénalisée par rapport aux industries étrangères, et nous avons été contraints d'agir afin de protéger cette industrie.

#### Le Canada et l'Afrique du Sud

Je voudrais parler de l'attitude du Canada envers l'Afrique du Sud. Comme le premier ministre l'a déclaré à la Chambre il y a deux semaines, le 5 décembre, le Canada, à l'instar d'un grand nombre d'autres pays, est en voie d'examiner les lignes de conduite qui s'offrent à lui pour venir renforcer ce qui a déjà été fait à l'échelle mondiale en réaction aux mesures prises récemment en Afrique du Sud et auxquelles le gouvernement du Canada, de même, j'en suis sûr, que la majorité des Canadiens s'opposent fortement.

Bien entendu, il y a d'autres pays du monde qui connaissent des violations flagrantes des droits de la personne et cette situation préoccupe aussi le gouvernement du Canada et tous les députés canadiens.

L'Afrique du Sud est toutefois un cas particulier. C'est le seul pays dont l'ensemble de l'administration gouvernementale — que son gouvernement soit constitutionnel ou non au sens juridique du terme importe peu — se fonde sur une politique raciale avouée et catégorique. C'est le seul pays qui prenne des décisions touchant des êtres humains en fonction de leur race et de la couleur de leur peau. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des pays du monde ait adopté une attitude de plus en plus stricte à son égard, attitude qu'ont renforcée la répression, les émeutes et les troubles qui ce sont multipliés, ces derniers mois, à la suite de la mort, dans des circonstances encore mystérieuses, d'un dirigeant noir respectable et respecté de l'Afrique du Sud, Steve Biko.

Comme d'autres pays, le Canada s'est demandé quelles mesures nouvelles il devait prendre pour manifester sa désapprobation à l'égard du régime sud-africain actuel et de sa politique d'*apartheid*. Nous sommes convaincus que le système actuel doit être éliminé et remplacé par le principe du suffrage universel et par les principes démocratiques que, dans cette partie du monde où nous vivons, nous estimons aller de soi.

Par conséquent, j'annonce maintenant que le gouvernement du Canada va supprimer graduellement toutes les activités commerciales qu'il commanditait en Afrique du Sud. Ainsi, nous allons, le plus tôt possible, rappeler de Johannesburg nos conseillers commerciaux et fermer notre consultat général dans cette ville. Nous rappellerons également nos délégués commerciaux en poste au Cap. Nous maintiendrons, bien sûr, nos bureaux de Prétoria pour la conduite des affaires courantes, car nous estimons qu'à l'heure actuelle, il ne serait pas sage de rompre nos relations diplomatiques avec le pays. Nous voulons, en effet, nous réserver la possibilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour convaincre le gouvernement de l'Afrique du Sud de changer d'attitude. Nous voulons également avoir la possibilité de nous entretenir avec certains leaders respectés qui s'opposent à l'*apartheid* dans ce pays.

Nous ne nous bornerons pas à cette diminution graduelle de nos relations commerciales: la Société pour l'expansion des exportations ne fournira plus aucune aide en ce qui concerne les transactions avec l'Afrique du Sud, mesure qui touche, entre autres, l'assurance du crédit à l'exportation, l'assurance des prêts, de même que toute autre assurance relative aux investissements étrangers. Ce n'est qu'une mesure partielle mais qui pourrait bien être suivie d'autres initiatives plus globales que nous étudions en ce moment. Après consultation avec les intéressés nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres.

La quatrième mesure a trait aux changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui sera divulguée ultérieurement nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Par ailleurs, nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont, en effet, toujours en vigueur bien que l'Afrique du Sud ait cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Ayant pris toutes ces mesures, nous avons encore plusieurs sujets de préoccupation concernant notre présence en Afrique du Sud, notamment les activités des sociétés canadiennes établies en Namibie. Là encore, nous avons demandé à diverses personnes, dont des hauts fonctionnaires du ministère des Finances d'étudier, dans les meilleurs délais, toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier de la part d'un régime qui, étant donné nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies, est fondamentalement illégal.

Nous étudions également la possibilité d'adopter de nouveaux codes de conduite concernant les futurs investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, s'il ne fait aucun doute que la situation actuelle soit incongrue puisqu'elle permet à un régime illégal aux yeux du monde entier de collaborer, à son avantage, avec des sociétés canadiennes, il n'en reste pas moins que nous voulons être absolument sûrs, de ne pas

pénaliser ces sociétés dont les activités peuvent être parfaitement acceptables et, même, légitimes.

Il y a une seconde raison: nous continuons d'espérer que l'on aboutira à un règlement pacifique et satisfaisant de la question namibienne, que l'on réussira à instaurer l'égalité et le principe du droit de vote pour tous. Nous espérons y parvenir par le biais de négociations et dans le cadre de l'action que mènent les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et à laquelle le Canada s'est associé, pour dialoguer avec le gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées.

Dans le contexte de cette déclaration et dans l'espoir que je forme d'une solution pacifique au problème de la Namibie, j'exprime également le souhait du Canada que les leaders noirs de ce pays et les leaders noirs d'Afrique du Sud en général feroient également preuve du haut sens de leurs responsabilités. Nous espérons qu'ils ne ménageront pas leurs efforts, et feront preuve de toute la sagesse nécessaire pour aboutir à une transition pacifique, évitant ainsi de plonger une autre région de leur continent à l'histoire si tragique, dans une guerre sanglante comme il y en a tant eu ces dernières années.

Un dernier point. Nous allons continuer à suivre de près l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous prenons des mesures pour nous assurer que notre embargo sur la vente d'armes à ce pays soit conforme à la déclaration récente du Conseil de sécurité qui a mis un embargo international sur les expéditions d'armes. C'est la première fois de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'un tel embargo est décrété contre un pays membre. C'est aussi un pas dans la direction vers laquelle nous allons devoir inévitablement nous orienter puisque, je le répète, nous allons continuer à suivre de très près l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

#### le Canada et la Rhodésie

Je pourrais parler longuement, et en détail, de questions comme celle de la Rhodésie. Toutefois, je dirai simplement que nous surveillons de près et approuvons toutes les tentatives en cours, notamment l'initiative anglo-américaine visant à ramener la paix au Zimbabwe, ou en Rhodésie si vous préférez. Nous suivons avec grand intérêt les mesures qu'a prises récemment le premier ministre Ian Smith. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il tiendra ses promesses et qu'il est réellement prêt à faire le nécessaire pour ramener la paix dans son pays. La situation est extrêmement complexe. Il y a deux grands facteurs à considérer: les forces de M. Nkoma basées hors de Rhodésie et la place qui leur revient lors de toute négociation. Cela reste une question difficile...

Nous n'avons pas encore pris d'engagement quant à la participation du Canada aux négociations qui seraient entreprises en vue du règlement du problème rhodésien. Nous avons simplement dit que, dans certaines circonstances, nous envisagerions la possibilité d'un tel règlement d'un oeil très favorable, au cas où la présence d'une force de police comptant des éléments canadiens aurait vraiment pour effet de permettre une transition pacifique. Je dirai même que nous nous garderions bien d'empêcher qu'on s'achemine vers une pareille solution. Mais jusqu'ici nous n'avons été saisis d'aucune demande, d'aucune proposition précise. Il en va de même en ce qui concerne la Namibie.

## Les droits de la personne

...Les députés qui ont accompagné la délégation en qualité d'observateurs sont très satisfaits de notre participation à la conférence de Belgrade. Nous n'avons pas hésité à dénoncer ce que nous considérons comme des violations directes et fondamentales des droits de la personne. Nous espérons que cette conférence donnera de bons résultats, qu'elle conduira à d'autres échanges de vues et à un déblocage véritable de la question générale de l'accès.

Il y a quatre points que je puis exposer en peu de mots. Le premier est qu'en Occident, on est profondément attaché au droit du citoyen de critiquer sans crainte de représailles son gouvernement ou les classes dirigeantes de son pays, que ce dernier se trouve en Europe de l'Est, en Amérique latine ou en Afrique. Il s'agit là d'un principe tout à fait simple et élémentaire qui fait à peu près l'unanimité. Nous estimons également que l'on doit pouvoir jouir d'un maximum de liberté dans ses déplacements, entre autres, lorsque ces déplacements ont pour but la réunion des familles ou des rencontres familiales. Il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas là une règle généralement respectée à l'échelle mondiale, et n'exigeant qu'un minimum d'intervention de la part des États.

La même liberté devrait régner en ce qui concerne les échanges d'information écrite. Nous espérons que notre position, de même que celle des autres pays, favorisera ce type d'échanges.

Si nous voulons concrétiser les énoncés de politique, il nous faut, abolissant entraves et restrictions, favoriser les échanges dans les domaines éducatif, scientifique et culturel. Je suis certain que beaucoup de députés voudront traiter des droits de la personne. Il y a ceux, par exemple, qui s'inquiètent, tout comme moi, du sort d'Anatole Chtcharansky. En ce qui concerne ce dernier et peut-être d'autres de ses concitoyens qui seraient détenus pour avoir tenté de faire respecter l'Acte d'Helsinki, nous avons signalé à l'Union soviétique qu'à notre avis, toute mesure prise contre ces personnes pourrait non seulement avoir des répercussions sur l'issue de la conférence de Belgrade, mais menacer et saper les efforts visant à la détente...

## Le Moyen-Orient et la rencontre Sadate-Begin

Alors que j'étais de passage au Moyen-Orient il y a un mois à peine, on pouvait constater un profond changement d'attitude, bien qu'encore imprécis: quelques jours avant que leur décision d'engager le dialogue ne soit prise, je me suis demandé si l'un ou l'autre des deux chefs pensait réellement à une rencontre et pourtant, il est certain que l'on pouvait constater un ardent désir de paix. Je ne pense pas exagérer en parlant d'un "ardent désir". Beaucoup s'interrogent sur ce que les autres pays peuvent ou devraient faire dans les circonstances actuelles. Je ne puis prodiguer qu'un seul conseil: nous devrions, dans toute la mesure du possible, éviter d'entraver les protagonistes dans l'accomplissement de leurs engagements actuels. Nous devons plutôt chercher à les encourager dans toute la mesure du possible.

Voici déjà réalisé l'espoir que la générosité de M. Begin répondra au courage du président Sadate. On assiste à un début de rapprochement. Certes, il ne faut pas nous faire d'illusions et penser qu'il ne reste pas à dissiper de vieilles animosités et des tensions profondément enracinées remontant presque aux temps bibliques. Mais

jamais, dans les pages récentes de notre histoire, les signes avant-coureurs de la paix n'ont été aussi prometteurs.

C'est pourquoi, commentant les événements survenus ces dernières semaines aux Nations Unies, je me suis élevé, notamment, contre diverses résolutions qui ne servent nullement à éclaircir la situation actuelle mais qui, au contraire, peuvent avoir un effet néfaste puisqu'elles mêlent à une situation déjà fort délicate des questions qui lui sont étrangères, au risque d'entraîner des complications inutiles...

Quoi qu'il en soit, j'espère que l'année prochaine, nous serons à même de constater, à notre grande satisfaction, qu'enfin, après 2000 ans ou plus peut-être, il se sera produit un des grands événements de notre histoire, dans une des régions troublées du monde.

Me trouvant, il y a quelque temps, dans le grand cimetière terre-neuvien de Beaumont-Hamel, en France, je me suis dit que malgré tous les événements survenus depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, nous allions célébrer notre trente-troisième Noël sans connaître de conflit mondial. Nous avons certes, connu toutes sortes de guérillas tragiques, et des guerres de l'importance de celles du Vietnam et de Corée mais la leçon que nous avons tirée de ces événements nous a incité à faire notre possible pour parvenir à une paix plus durable, permanente. On peut dire, je suppose, que nous devrions être reconnaissants de certains bienfaits, reconnaissants, par exemple, d'avoir échappé, depuis trente-trois ans à la catastrophe nucléaire. Il nous reste à souhaiter que nous puissions dire la même chose l'an prochain et les années suivantes, et que le monde puisse connaître une paix véritable reposant sur des bases plus stables.

---

S/C